



الوكالة الحضرية للمدينة  
المسقط رأسها : الحسانية  
Agence Urbaine d'Essaouira



## Sommaire :

*Nomination de Mme. Zahra Sahi en tant que directrice de l'Agence urbaine d'Essaouira.*

*Le décret annonçant la classification est cosigné par le chef du gouvernement marocain, Aziz Akhannouch, et Mohamed Mehdi Bensaid, ministre de la Jeunesse, de la culture et de la communication, et publié dans le bulletin officiel du secrétariat général du gouvernement datant du 4 juillet 2022.*

## Dans ce numéro :

**Le Conseil de Gouvernement adopte des propositions de nomination à de hautes fonctions** 1

**Organisation des journées portes ouvertes au sein de l'Agence Urbaine d'Essaouira au profit des Marocains du Monde** 1

**Casablanca : Nabila Rmili donne ses consignes pour les autorisations d'urbanisme** 2

**Souss-Massa : quelles priorités pour l'aménagement du territoire ?** 2

**Au Maroc, la collection muséale de la Mosquée Hassan II classée patrimoine national** 2

**Habitat en milieu rural: pourquoi il faut élaborer des contrats-programmes spécifiques** 3

**Agence urbaine de Tanger Importantes mesures au profit des MRE** 3

**Urbanisme : Al Omrane améliore son chiffre d'affaires** 3

**Bulletin Officiel** 4

**Agenda** 4

## LE CONSEIL DE GOUVERNEMENT ADOPTE DES PROPOSITIONS DE NOMINATION À DE HAUTES FONCTIONS

LE CONSEIL DE GOUVERNEMENT, RÉUNI MERCREDI EN VISIOCONFÉRENCE, A ADOPTÉ DES PROPOSITIONS DE NOMINATION À DE HAUTES FONCTIONS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 92 DE LA CONSTITUTION.

Au niveau du ministère de l'Economie et des Finances, Mohamed Manchoud a été nommé Inspecteur général des finances, alors que Younes Idrissi Kaïtouni a été nommé à la tête de la Direction des ressources et de l'Audit à la Direction générale des impôts, a indiqué le ministre délégué chargé des Relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, Mustapha Baitas, lors d'un point de presse tenu à l'issue du Conseil.

En ce qui concerne le ministère de l'Aménagement

du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la politique de la ville, il a été procédé à la **nomination de Zahra Sahi en tant que directrice de l'Agence urbaine d'Essaouira.**

Pour ce qui est du Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, Salma Tazi a été nommée à la tête de la Direction de la Femme.

SOURCE: [ecoactu.ma](http://ecoactu.ma)

## ORGANISATION DES JOURNÉES PORTES OUVERTES AU SEIN DE L'AGENCE URBAINE D'ESSAOUIRA AU PROFIT DES MAROCAINS DU MONDE



Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions contenues dans la circulaire N°3921 du 21-06-2022 de Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville relative à l'accompagnement de Marocains résidents à l'étranger lors de la période de séjour dans leur pays d'origine, l'Agence Urbaine d'Essaouira a le plaisir d'informer notre cher public que des mesures seront prises à leur profit afin de les accompagner durant cette été 2022, il s'agit de :

La mise en place du mécanisme du Guichet Unique Marocain pour les personnes résidents à l'étranger, afin d'accélérer le traitement de leurs dossiers, demandes et doléances administratives

au niveau du siège de l'Agence Urbaine d'Essaouira, sis au: Lotissement Al-Mustaqbal, 123, Essaouira, et ce, pendant la période d'été avec un horaire continu ; L'organisation des journées portes ouvertes au profit des Marocains résidents à l'étranger durant la période du 08 au 12 août 2022 afin de communiquer et faire connaître les programmes et missions de l'Agence Urbaine d'Essaouira;

La consécration d'un espace au siège de l'agence urbaine pour accueillir et orienter les Marocains résidents à l'étranger ;

La consécration des numéros de téléphone aux Marocains du monde entier afin de répondre aux questions posées et d'apporter les précisions nécessaires :  
Au niveau de la gestion urbaine : 06 67 16 51 51, et au niveau de la planification urbaine : 06 62 18 07 80..

SOURCE: [guessaouira.ma](http://guessaouira.ma)



**La présidente du Conseil communal appelle à accélérer la cadence de traitement des autorisations d'urbanisme.**

## CASABLANCA : NABILA RMILI DONNE SES CONSIGNES POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

La présidente du Conseil de la commune de Casablanca, Nabila Rmili, a appelé à accélérer la cadence de traitement des autorisations d'urbanisme, afin de respecter les délais réglementaires fixés par la loi. Un communiqué du Conseil de la commune de Casablanca indique que Rmili a demandé aux fonctionnaires chargés de l'examen et de l'étude des autorisations d'urbanisme de traiter les dossiers qui leur sont présentés et de faire part de leurs observations dans un délai maximum de

48 heures à compter de la date de réception de chaque dossier.

Selon la même source, les demandes d'autorisations à caractère urbanistique et des permis de construire ou de modification déposées sur le site «Rokhas» seront traitées dans les délais réglementaires et conformément au règlement général de construction, qui fixe la manière dont les autorisations et les pièces de construction doivent être délivrées. Cette procédure vise à remédier aux dysfonctionnements et

aux retards qui continuent d'entraver le secteur, conclut le communiqué...

SOURCE: [leseco.ma](http://leseco.ma)



**L'élaboration de la vision prospective à l'horizon 2050 et la formulation des Orientations de la politique publique de l'aménagement du territoire (OPPAT), en cours d'élaboration, se fera sur la base d'un dialogue territorial, d'où l'importance des rencontres qui se tiennent dans les 12**

## SOUSS-MASSA : QUELLES PRIORITÉS POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

A l'instar des autres territoires du Royaume, le chef-lieu de Souss-Massa, Agadir, a accueilli le Dialogue territorial pour la co-construction des Orientations de la politique publique de l'aménagement du territoire (OPPAT), initié par le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville en partenariat avec le Conseil régional Souss-Massa.

L'objectif de cette conférence régionale relative aux concertations territoriales pour

l'élaboration des OPPAT est d'assurer la convergence des politiques publiques et l'encadrement du développement des différents territoires. A cela s'ajoutent la mise en œuvre du chantier de la régionalisation avancée, ainsi que l'implémentation des choix stratégiques portés par le Nouveau modèle de développement autour des perspectives d'avenir du territoire et sa trajectoire spécifique de développement.

Pour rappel, le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville a déjà engagé l'élabo-

ration de l'étude sur les Orientations de la politique publique de l'aménagement du territoire (OPPAT). Ces orientations constituent le document d'orientation qui a déterminé les priorités et les options des pouvoirs publics en matière d'aménagement du territoire, notamment à travers l'encadrement du SRAT et l'organisation de la convergence intersectorielle...

SOURCE: [leseco.ma](http://leseco.ma)



**Le décret annonçant la classification est cosigné par le chef du gouvernement marocain, Aziz Akhannouch, et Mohamed Mehdi Bensaïd, ministre de la Jeunesse, de la culture et de la communication, et publié dans le bulletin officiel du secrétariat général du gouvernement datant du 4 juillet 2022.**

## AU MAROC, LA COLLECTION MUSÉALE DE LA MOSQUÉE HASSAN II CLASSÉE PATRIMOINE NATIONAL

Se référant à la loi n° 22.80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité, ce décret stipule la classification du musée de la Mosquée Hassan II et souligne, par la même occasion, l'interdiction de toutes modifications ou restaurations qui ne feraient pas l'objet d'une autorisation obtenue auprès du ministère.

Plusieurs objets en zellige, pierre, marbre, cuivre, bois... seront ainsi classés comme patrimoine national protégé. Une décision qui fait également suite à la demande soumise par l'Association des lauréats de l'Institut national des sciences de l'archéologie

et du patrimoine (ALINSAP), après consultation avec la commission d'Étude et d'évaluation des biens mobiliers et patrimoniaux, sur proposition du ministre de la Jeunesse, de la culture et de la communication et après discussion avec la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la Ville.

Pour rappel, le Musée de la Mosquée Hassan II a été inauguré en 2012 et ses prémisses datent du lancement des travaux de construction de la mosquée. A l'époque, les maîtres artisans soumettaient à Feu Sa Majesté Hassan II des échantillons de matériaux destinés à leurs œuvres artisanales. Précieusement préservés, ces échan-

illons constituent la collection emblématique du musée de la Mosquée Hassan II. Un héritage conçu par des maîtres artisans marocains de renom offrant un voyage dans le temps à travers la genèse de cet édifice...

SOURCE: [iqna.ir](http://iqna.ir)



*Le développement rapide des habitats isolés nécessite des infrastructures plus coûteuses pour les équiper. Il est important de faciliter les procédures et de renforcer la production des documents d'urbanisme.*

## HABITAT EN MILIEU RURAL: POURQUOI IL FAUT ÉLABORER DES CONTRATS-PROGRAMMES SPÉCIFIQUES

40% des Marocains vivent dans le monde rural. Cette population présente un niveau de vulnérabilité élevé, impactant son niveau de vie. Une bonne partie de ces personnes ne dispose pas d'un logement décent. Le plus souvent, elle se contente d'un habitat anarchique.

En 2004, le Maroc avait lancé une stratégie pour renforcer le stock de logements à destination des familles à revenu contenu. Grâce à des contrats-programmes signés

entre l'Etat et les promoteurs, le déficit est passé de 800.000 unités à moins de 400.000 actuellement, et ce grâce aux logements sociaux. Mais cette stratégie avait une vocation purement urbaine, marginalisant au passage le monde rural.

Une lacune qui a généré des effets pervers importants. Selon un rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE), «l'absence d'une politique publique intégrée dans le domaine de l'habitat rural a entraîné un développement

rapide des habitats isolés, qui nécessitent pour les équiper une infrastructure plus coûteuse (électrification, eau potable, assainissement, stations d'épuration, routes, écoles, dispensaires...), mais aussi plus de temps en matière d'études et d'exécution»...

SOURCE: [fnh.ma](http://fnh.ma)

## AGENCE URBAINE DE TANGER IMPORTANTES MESURES AU PROFIT DES MRE

de manière à trouver les solutions adéquates à chaque cas, et de donner une réponse utile à chaque question posée de façon à ne leur occasionner aucune gêne dans leur calendrier. Ces mesures portent notamment sur la création d'un guichet unique au niveau du siège de l'Agence, dédié aux Marocains résidents à l'étranger (MRE) tout au long de l'été 2022, doté d'une cellule composée d'interlocuteurs attentifs qui représentent les Départements des Affaires juridiques et foncières, et de la gestion urbaine. Cette cellule a pour rôle de

porter une attention particulière aux membres de la communauté des Marocains du Monde, en améliorant les conditions de leur accueil au sein de l'établissement et en fournissant les efforts nécessaires pour apporter des réponses concrètes à leurs attentes, indique l'Agence. Elle est aussi chargée d'accélérer le traitement de leurs demandes de notes de renseignements urbanistiques ou d'informations et de leurs requêtes ou réclamations, ainsi que de leur fournir l'assistance technique et administrative nécessaire en les accompagnant dans le processus d'examen de leurs

dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme, tout en respectant les lois, procédures et circuits en vigueur. A cet effet, une permanence est organisée au niveau de l'Agence après les heures officielles de travail, de 16h30 à 18h30 (du lundi au vendredi) et de 9h00 à 12h30 (samedi), afin de recevoir, orienter et assister nos MRE et prendre en charge leurs sollicitations...

SOURCE: [lejournaldetanger](http://lejournaldetanger)



*Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de ses services fournis aux Marocains du Monde durant leur séjour pour les vacances ou pour affaire au pays, l'Agence urbaine de Tanger a pris un ensemble de dispositions organisationnelles, logistiques et administratives, en vue de répondre aux besoins de cette catégorie importante de citoyens marocains, dans un souci de célérité et de traitement accéléré de leurs dossiers.*

## URBANISME : AL OMRANE AMÉLIORE SON CHIFFRE D'AFFAIRES

Cité dans un communiqué d'Al Omrane sur la tenue du Conseil de Surveillance du Groupe, Kanouni a fait savoir que l'investissement mobilisé a atteint 4,48 MMDH, permettant ainsi de mettre en chantier 18.769 unités et d'en achever 20.373 en propre et avec les partenaires.

Au niveau des activités de restructuration et de mise à niveau urbaines, les travaux ont profité à 96.173 familles au niveau des achèvements et 79.146 familles pour les mises en chantier.

Concernant le Plan d'action pour l'année 2022, Kanouni

a souligné que malgré le contexte sanitaire qui perdure, le Groupe prévoit un chiffre d'affaires en progression à 4,25 MMDH, de même pour les investissements qui devraient atteindre 4,54 MMDH.

Ces derniers permettront la programmation de la mise en chantier de 18.581 unités de production nouvelle en propre et avec les partenaires et de 60.864 unités de mise à niveau urbaine. Pour l'achèvement, ce sont 22.818 unités de production nouvelle qui seront réalisées et 80.211 unités de mise à niveau urbaine.

Le Conseil de Surveillance du

Groupe Al Omrane s'est tenu mercredi sous la Présidence de Fatima Ezzahra El Mansouri, ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et Vice-Présidente du Conseil de surveillance du Holding Al Omrane, pour apprécier le bilan de l'année 2021 et le plan d'action pour 2022...

SOURCE: [infomaroc.net](http://infomaroc.net)



*Le chiffre d'affaires du groupe Al Omrane s'est établi à 4,1 milliards de dirhams (MMDH) en 2021, en progression de 24%, a indiqué le Président du Directoire du Groupe Al Omrane, Badre Kanouni.*

## BULLETIN OFFICIEL

Numéro du BO

Date de  
Publication

7105	04.07.2022
7106	07.07.2022
7107	11.07.2022
7108	14.07.2022
7109	18.07.2022
7110	21.07.2022
7111	25.07.2022

## AGENDA

## Festival des Jeunes Talents



Du 22 au 25 août 2022

## Le Moussem des Hmadcha

Du 21 au 23 septembre  
2022

18 شعبان 1442 (فاتيح أبريل 2021)

السنة العاشرة بعد المائة - عدد 6974 مكرر

ISSN 0851 - 1195

المملكة المغربية  
الجمهورية الديمقراطية  
المنظمة العامة

بيانات الشفريات	تعريف الاشتراك	
	في الخارج	في المغرب سنة الشجر
الشفرة العامة	فيما يخص الشفريات الموجبة إلى الخارج	250 درهم
الشفرة الاشتراك الرسمية	عن طريق العادي أو عن طريق الجو	150 درهم
الشفرة الاشتراكات الدولية	أو البريد الدولي السريع، تصالف إلى	200 درهم
الشفرة الاشتراكات القومية والإدارية	مبالغ التعريف المخصوص عليها بمنته	250 درهم
الشفرة الاشتراكات القومية والإدارية	بمختلف الوسائل كما هي محددة في	250 درهم
الشفرة الاشتراكات القومية والإدارية	النظام البريدي العادي به العمل	300 درهم

يطلب الاشتراك من الطبعة الرسمية  
البراط - شاملة  
الهاتف: 0537.76.50.25 - 0537.76.50.24  
0537.76.54.13  
الفاكس: 310 810 1014029004423101.33  
المنفوح بالعملة الإقليمية بالبراط  
في اسم المجاسد المكلف بمداخل  
الطبعة الرسمية

تنرج في هذه النشرة القوانين والنصوص التنظيمية وكذلك المقررات والوثائق التي تفرض القوانين أو النصوص التنظيمية  
الجاري بها العمل نشرها بالجمهورية الرسمية

Toute l'actualité à portée de main grâce aux QR Codes



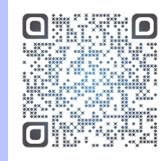
Etat d'avancement des documents d'urbanisme



PREINSTRUCTION



RECLAMATIONS



CONDIDATURES



APPELS D'OFFRES



PUBLICATIONS



RESULTATS DES COMMISSINS



GEOPORTAIL



NOTES DE RENSEIGNEMENT



ACTUALITES



CONTACT



PRISE DE RENDEZ-VOUS

Réseaux sociaux



Facebook



YouTube



Instagram



Twitter

Accès directe aux services via le site web de l'AUESS



ARABE



FRANÇAIS



AMAZIGH



L'Agence Urbaine d'Essaouira fut créée en date du 19 Octobre 2006, en vertu du Décret n° 2.06.166.

L'Agence Urbaine d'Essaouira est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et relève de la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Missions:

L'arrêté n°2-3572 du 08 juillet 2005 portant organisation financière et comptable des Agences Urbaines...[Plus](#)



123, Lotissement AL Mostakbal BP 409 Essaouira, 44000 Maroc.



Standard: 05 24 47 40 37



Direction: 05 24 47 58 85



DAF: 05 24 78 57 37



Fax: 05 24 47 40 38



contact@auessaouira.ma

